



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

= 6 OCT. 1986

1644

- M. l'Ambassadeur Ernst Andres, Chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève

- M. le Divisionnaire André Huber, Directeur de l'Office de l'armée, remplacé par son suppléant,  
Délégation suisse à la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge  
(Genève, 23 octobre - 1er novembre 1986)

- M. le Ministre Heinrich Reimann, Vice-Directeur de la Direction du droit international public, DFAE

Vu la proposition du DFAE du 24 septembre 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

- M. Daniel von Marolt, Chef de la Section de l'aide humanitaire et alimentaire, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE

d é c i d é :

- M. Adrien Evéquoz, Premier Secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève

1. La délégation suisse à la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui aura lieu à Genève du 23 octobre au 1er novembre 1986, est composée de la manière suivante :

2. L'indemnité journalière des membres de la délégation qui ne résident pas à Genève est fixée à Fr. 150.- par jour. En tant que

- M. l'Ambassadeur Franz Muheim, Directeur de la Direction des organisations internationales, DFAE, Chef de la délégation

Les indemnités des délégués seront imputées à l'article budgétaire "débours" de leurs offices respectifs.



- 2 -

- M. l'Ambassadeur Ernst Andres, Chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
  - M. le Divisionnaire André Huber, Directeur de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, DMF, qui le cas échéant sera remplacé par son suppléant, le Colonel Jacques-Henri Piguet
  - M. le Ministre Heinrich Reimann, Vice-Directeur de la Direction du droit international public, DFAE
  - M. Daniel von Muralt, Chef de la Section de l'aide humanitaire et alimentaire, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE
  - M. Adrien Evéquo, premier secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
  - M. Jacques de Watteville, collaborateur diplomatique à la Direction des organisations internationales, DFAE.
2. L'indemnité journalière des membres de la délégation qui ne résident pas à Genève est fixée à Fr. 150.- par jour. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Franz Muheim a droit à une indemnité additionnelle de Fr. 15.- par jour pour des dépenses complémentaires justifiées.

Les indemnités des délégués seront imputées à l'article budgétaire "débours" de leurs offices respectifs.

IV	IX	Dep.	Acc.	Art. 1
X		EDA	6	-
		EDI		
		ELPD		
X		EMD	4	-
X		EFD	3	-
		EVD		
		EVED		
		DK		
X		EFK	3	-
		FKDM		



3. La délégation disposera d'un crédit de Fr. 3'000.- au titre de frais de représentation, qui sera imputé au compte 201.321.01.
4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs de la délégation.

Sitzung  
vom 5. OKT. 1986

Au Conseil fédéral

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire :

Délégation suisse à la XXVème Conférence  
Internationale de la Croix-Rouge  
(Genève, 23 octobre - 1er novembre 1986)

Du 23 au 1er novembre 1986 se tiendra à Genève la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge. 165 Etats, 136 sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et de nombreux observateurs sont invités à y participer.

L'organisation de cette conférence est assurée par la Croix-Rouge suisse et l'essentiel de son financement provient de la Confédération. Le Conseil fédéral a en effet décidé le 14 août 1985 de verser une contribution de Fr. 1'650'000.- à la Croix-Rouge suisse au titre de sa participation aux frais de cette conférence. La Confédération a en outre mis M. l'Ambassadeur de

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
	X	EMD	4	-
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.263.1. - WA/gn

Berne, le 24 septembre 1986

**Für die BR.-Sitzung  
vom - 6. OKT. 1986**

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la XXVème Conférence  
internationale de la Croix-Rouge  
(Genève, 23 octobre - 1er novembre 1986)

I

Du 23 au 1er novembre 1986 se tiendra à Genève la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge. 165 Etats, 136 sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et de nombreux observateurs sont invités à y participer.

L'organisation de cette conférence est assumée par la Croix-Rouge suisse et l'essentiel de son financement provient de la Confédération. Le Conseil fédéral a en effet décidé le 14 août 1985 de verser une contribution de Fr. 1'650'000.- à la Croix-Rouge suisse au titre de sa participation aux frais de cette Conférence. La Confédération a en outre mis M. l'Ambassadeur de Tschanner à la disposition de la Croix-Rouge suisse en tant que Commissaire général de la Conférence. Il en deviendra aussi le Secrétaire général.



Cette conférence revêt une grande importance, car elle permet aux Etats, aux Sociétés nationales, à la Ligue et au CICR de se pencher ensemble sur les problèmes humanitaires, devenus plus graves encore au cours de ces dernières années, auxquels le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit faire face.

Ses travaux porteront notamment sur le respect du droit international humanitaire, les activités opérationnelles et la révision des statuts de la Croix-Rouge internationale. L'ordre du jour provisoire de la Conférence figure en annexe.

A nos yeux, cette conférence doit pouvoir contribuer au renforcement, au rayonnement et à l'unité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et marquer une étape vers une application plus satisfaisante du droit international humanitaire.

Toutefois, le Mouvement de la Croix-Rouge se trouve actuellement à un moment délicat de son histoire. Le poids que prennent les pays du tiers monde (souvent préoccupés avant tout par des problèmes ou des conflits qui les concernent, comme ceux relatifs à Israël, l'Afrique du Sud, la guerre Iran-Irak), les efforts déployés par les pays de l'Est et certaines tendances qui se manifestent au sein des pays nordiques en matière de paix et de désarmement, enfin les ambitions de certaines personnalités (notamment le Président de la Ligue, M. de la Mata), qui poussent à une concurrence entre la Ligue et le CICR, portent le Mouvement de la Croix-Rouge vers une politisation qui pourrait être préjudiciable à son unité et à son image.



## II

Notre rôle de pays hôte de la Conférence, le contexte politique général, nos liens historiques avec le CICR et avec la Croix-Rouge en général, notre engagement traditionnel dans le domaine du droit international humanitaire expliquent l'importance que nous attachons à ce que la Conférence se déroule bien.

Les principaux objectifs que nous poursuivons, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse et le CICR, sont les suivants :

- contribuer au renforcement, à l'unité et au rayonnement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; et, pour ce faire, éviter notamment une politisation de la Conférence et du Mouvement;
- consolider le droit international humanitaire existant et chercher à obtenir qu'il soit mieux respecté dans le monde entier;
- la poursuite et le renforcement du soutien au CICR pour qu'il puisse pleinement accomplir son mandat;
- obtenir une ratification aussi large que possible des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève;
- l'adoption des nouveaux statuts de la Croix-Rouge internationale;
- le bon déroulement de la Conférence, notamment en ce qui concerne son organisation.

## III

En raison de l'importance que nous attachons à cette conférence, de la nature très diverse des questions qui y seront traitées, du fait que la Conférence comportera une assemblée plénière et deux commissions siégeant en parallèle, nous vous



proposons que la délégation suisse à Genève soit composée de :

- M. l'Ambassadeur Franz Muheim, Directeur de la Direction des organisations internationales, DFAE, Chef de la délégation
- M. l'Ambassadeur Ernst Andres, Chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- M. le Divisionnaire André Huber, Directeur de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, DMF, qui le cas échéant sera remplacé par son suppléant, le Colonel Jacques-Henri Piguet
- M. le Ministre Heinrich Reimann, Vice-Directeur de la Direction du droit international public, DFAE
- M. Daniel von Muralt, Chef de la Section de l'aide humanitaire et alimentaire, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE
- M. Adrien Evéquo, premier secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- M. Jacques de Watteville, collaborateur diplomatique à la Direction des organisations internationales, DFAE

Vu la proximité de Genève, les membres de la délégation ne seront pas tous présents en permanence à la Conférence.

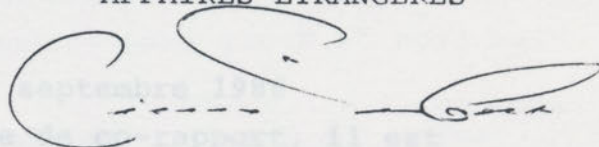
- 5 -

La délégation disposera d'un crédit de Fr. 3'000.- au titre de frais de représentation, qui sera imputé au compte 201.321.01 "frais d'administration".

Les offices compétents du Département militaire fédéral et du Département fédéral des finances ont été consultés et ont donné leur assentiment à cette proposition.

Délégation suisse à la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge  
Genève, 21 octobre - 1er novembre 1986

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
 AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexe

1. Projet de décision  
Ordre du jour de la Conférence

Pour co-rapport

- DFF Direction des organisations internationales, DFAE,  
 Chef de la délégation

Extrait du procès-verbal

- DFAE	6 exemplaires pour exécution
- DMF	3 exemplaires pour information
- DFF	3 exemplaires pour information
- Délégation des finances	3 exemplaires pour information
- Contrôle des finances	3 exemplaires pour information





- 2 -

- M. l'Ambassadeur Ernst Andres, Chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
  - M. le Divisionnaire André Huber, Directeur de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, DMF, qui le cas échéant sera remplacé par son suppléant, le Colonel Jacques-Henri Piguet
  - M. le Ministre Heinrich Reimann, Vice-Directeur de la Direction du droit international public, DFAE
  - M. Daniel von Muralt, Chef de la Section de l'aide humanitaire et alimentaire, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE
  - M. Adrien Evéquo, premier secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
  - M. Jacques de Watteville, collaborateur diplomatique à la Direction des organisations internationales, DFAE.
2. L'indemnité journalière des membres de la délégation qui ne résident pas à Genève est fixée à Fr. 150.- par jour. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Franz Muheim a droit à une indemnité additionnelle de Fr. 15.- par jour pour des dépenses complémentaires justifiées.

Les indemnités des délégués seront imputées à l'article budgétaire "débours" de leurs offices respectifs.



- 3 -

3. La délégation disposera d'un crédit de Fr. 3'000.- au titre de frais de représentation, qui sera imputé au compte 201.321.01.
4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs de la délégation.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire :



GENEVA XXV<sup>th</sup> INTERNATIONAL  
1986 CONFERENCE  
OF THE RED CROSS

GENÈVE XXV<sup>e</sup> CONFÉRENCE  
1986 INTERNATIONALE  
DE LA CROIX-ROUGE

GINEBRA XXV CONFERENCIA  
1986 INTERNACIONAL  
DE LA CRUZ ROJA

## Ordre du jour provisoire

### CEREMONIE D'OUVERTURE (23 octobre)

- Discours d'ouverture
  - Lecture solennelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge
- (Le programme sera établi ultérieurement)

### PREMIERE SEANCE PLENIERE (23 octobre)

1. Election du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints de la Conférence et du Comité de rédaction de la Conférence sur proposition du Conseil des Délégués
2. Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués
3. Désignation des Commissions de la Conférence  
 Commission I : Droit international humanitaire  
 Commission II : Commission générale
4. Ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale
5. Rapport du Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale

### DEUXIEME SEANCE PLENIERE ET SUIVANTES (30 et 31 octobre)

1. Election des membres de la Commission permanente
2. Rapports des Commissions I et II et adoption des résolutions et recommandations
3. Lieu et date de la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale



COMMISSION I DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

1. Election du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction.
2. Respect du Droit International Humanitaire
  - 2.1 Rapport d'activité du CICR, y compris les suites données aux résolutions suivantes de la XXIVe Conférence internationale:  
III: "Application de la IVe Convention de Genève du 12 août 1949";  
IV: "Activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits armés";  
VI: "Respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires et soutien aux activités du Comité international de la Croix-Rouge".
  - 2.2 Etat des signatures, ratifications et adhésions aux protocoles additionnels aux Conventions de Genève, y compris les suites données à la Résolution VII de la XXIVe Conférence internationale.
  - 2.3 Identification des moyens de transport sanitaire, y compris les suites données à la Résolution VIII de la XXIVe Conférence internationale.
  - 2.4 Diffusion du Droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge, y compris les suites données à la Résolution X et à la Résolution XI "Cours internationaux sur le droit de la guerre" de la XXIVe Conférence internationale.
  - 2.5 Torture, y compris les suites données aux Résolutions XIV (Torture) et XV (Assistance aux victimes de la torture) de la XXIVe Conférence internationale.
  - 2.6 Suites données à d'autres résolutions de la XXIVe Conférence internationale, notamment aux Résolutions V (Lutte contre la piraterie), IX (Armes classiques) et XIII (Désarmement, armes de destruction massive et respect des non-combattants).
3. Recherche et réunion des familles:
  - 3.1 Information sur les activités de l'Agence centrale de recherche, y compris les suites données aux Résolutions I (Port d'une plaque d'identité) et II (Disparitions forcées ou involontaires) de la XXIVe Conférence internationale.
  - 3.2. Activités de recherche des Sociétés nationales
4. Divers.



COMMISSION II : COMMISSION GENERALE

1. Election du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et des membres du comité de rédaction.
2. Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.
  - 2.1 Projet de Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
  - 2.2 Projet de Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
3. Révision du Règlement sur l'usage de l'emblème (suites données à la Résolution XII de la XXIVe Conférence internationale).
4. Financement :
  - 4.1 du CICR par les gouvernements (suites données à la Résolution XVII de la XXIVe Conférence internationale).
  - 4.2 du CICR par les Sociétés nationales (suites données à la Résolution XVIII de la XXIVe Conférence internationale).
  - 4.3 des programmes de la Ligue par les gouvernements par l'intermédiaire des Sociétés nationales.
5. La Croix-Rouge internationale et les réfugiés, y compris les suites données à la Résolution XXI de la XXIVe Conférence internationale.
6. Politiques du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence :
  - 6.1 Politique nutritionnelle.
  - 6.2 Fournitures médicales.
  - 6.3 Opérations de secours, y compris "Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre".
7. Développement des Sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement (Suites données à la Résolution XXV de la XXIVe Conférence internationale).
8. Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue, y compris les suites données aux Résolutions XXII, XXIV et à la Décision IV de la XXIVe Conférence internationale.
9. Suites données aux autres résolutions de la XXIVe Conférence internationale notamment aux Résolutions XIX (Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge) XX (Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales) XXIII (Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté) XXVI (Rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (Année internationale des Handicapés).
10. Questions diverses.